

.SEANCE du 5 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le cinq juin, à 20 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 31 Mai 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND,

Absents excusés avec procuration : Carine PLUMIER à Nelly MEUNIER-CHANUT, Géraldine SARRON à Joël DEMULE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON

Absents excusés: Jean-Yves CHARLES, Valentin CADEL, Dominique FONGARNAND

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-71

Objet : Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

*** délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Concession	Concessionnaire	Durée
2024-21	PRIGENT Eveline	30
2024-22	VERNAY Jean-Pierre	30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

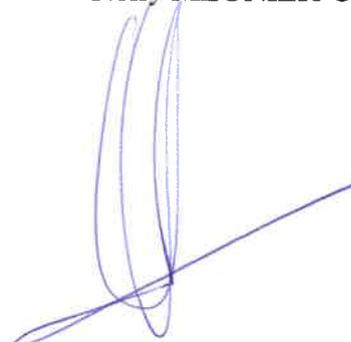
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Guy BUGAUD



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240605-DE2024_71-DE

